EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/12/2021 Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 03.12.2021

ID: 089-200039642-20211125-89_2021-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM. Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil

Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay:

Mme TAVIOT Léa, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND

Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Éric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY

Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mmc DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges,

Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS

Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme ELBALCHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas,

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 75 Présents: Absent(s): Pouvoir(s):

59 4 12 Votants: 71

Excusés ayant donné pouvoir : Collan : Mme GIBIER Pierrette (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EUSTACHE Françoise), Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), Gland: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Quincerot: M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Tanlay: M. DELPRAT Éric (a donné pouvoir à M. ROY Yohan), Tissey: M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à Mme THOMAS Nadine), Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. HAMAM Nabil (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), Yrouerre: M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).

Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-

Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Absents excusés: Molosmes: M. BUSSY Dominique, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

Délibération n° 89-2021

Secrétaire de séance : M. MANUEL Lucas. Date de convocation: 19 novembre 2021.

Objet: RESSOURCES HUMAINES

Personnel communautaire

Modifications, créations et suppressions de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes «Le Tonnerrois en Bourgogne» (CCLTB),

Considérant l'avis favorable du Comité Technique de la CCLTB en date du 17 novembre 2021,

Madame la présidente propose :

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 03.12.2021

ID: 089-200039642-20211125-89_2021-DE

1) De supprimer les postes suivants :

Suppression: 02/11/2021

Grade: Adjoint d'animation principal 2ème classe

Catégorie: C

Temps de travail: 17,5/35ème

Nombre de poste : 1

Motif: mobilité interne sur poste à temps complet créé le 09/09/2021 délibération

n°77-2021 « services à la personne »

Suppression: 01/10/2021

Grade: Rédacteur/adjoint administratif principal 1ère classe, adjoint administratif

Catégorie: B/C

Temps de travail: 35/35ème

Nombre de poste : 1

Motif: suppression des grades créés le 09/09/2021, recrutement effectué sur poste

d'adjoint administratif principal 2ème classe

2) De créer les postes suivants :

<u>Urbanisme/PLUI</u>

Création: 01/01/2022

Grade: Technicien

Catégorie : B

Temps de travail: 35/35ème

Nombre de poste : 1

Motif: Détachement pour stage suite à réussite à concours

Motif: Modification du temps de travail inférieur à 10%

Direction des ressources humaines

Création: 01/01/2022

Grade: Rédacteur

Catégorie: B

Temps de travail: 35/35ème

Nombre de poste : 1

Motif: Détachement pour stage suite à inscription sur liste d'aptitude au titre de la

promotion interne 2021

3) De modifier les postes suivants :

Enfance jeunesse

Création: 01/12/2021	Suppression au 01/12/2021	
Grade: ATSEM principal 2ème classe	Grade: ATSEM principal 2ème classe	
Catégorie : C	Catégorie : C	
Temps de travail : 26/35 ^{ème}	Temps de travail : 28/35 ^{ème}	
Nombre de poste : 1	Nombre de poste : 1	
_		

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 03.12.2021

ID: 089-200039642-20211125-89_2021-DE

Direction des ressources humaines

Création : 01/12/2021

Grade : adjoint administratif principal 2ème classe
Catégorie : C
Temps de travail : 35/35ème
Nombre de poste : 1

Motif : Suite aux entretiens de recrutement et compte tenu du statut de ce dernier (titulaire) il convient de modifier le grade

Pôle services à la population : Petite enfance

Création: 01/11/2021	Suppression au 01/11/2021	
Grade: Infirmier de soins généraux	Grade : Infirmière de classe supérieure	
Catégorie : A	Catégorie : B	
Temps de travail: 35/35ème	Temps de travail : 16/35ème	
Nombre de poste : 1	Nombre de poste : 1	
Motif: Erreur matériel (inversion dans l	a délibération n°77-2021)	

Culture

Création: 13/09/2021	Suppression au 13/09/2021		
Grade: Assistant d'enseignement artistique Catégorie: B Temps de travail: 6/20ème Nombre de poste: 1	Grade: Assistant d'enseignemen artistique Catégorie: B Temps de travail: 7,5/20ème Nombre de poste: 1		
	non intervenue suite au refus de l'agent		

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget primitif chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
	0	contre
	1	abstention

ADOPTE l'ensemble des propositions ci-dessus,

AUTORISE Madame la présidente à engager toute procédure ou signer tout acte utile nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).